

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du douze juin deux mille vingt quatre, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADOUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, KERKENS, RIGAUD, MATHIEU, BORIE, VINCENT, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote du Compte Financier Unique.

Procurations :

Monsieur Sébastien VITTE a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX
Monsieur Frédéric MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET
Madame Sophie GUERET a donné pouvoir à Monsieur Dominique KERKENS
Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE
Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir à Madame Mégane LEPINE

Monsieur Julien BORIE est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour du Conseil municipal :

L'ordre du jour, adressé le 12 juin aux membres du Conseil municipal, comporte les points suivants :

1. Approbation du Compte Financier Unique du budget Principal pour l'exercice 2023 et affectation des résultats
2. Approbation du Compte Financier Unique du budget Eau pour l'exercice 2023 et affectation des résultats
3. Approbation du Compte Financier Unique du budget Assainissement pour l'exercice 2023 et affectation des résultats
4. Approbation du Compte Financier Unique du budget du Lotissement de la Jéraphie pour l'exercice 2023
5. Vote du Budget supplémentaire pour le Budget Principal avec reprise des résultats 2023
6. Vote du Budget supplémentaire pour le Budget Eau avec reprise des résultats 2023
7. Vote du Budget supplémentaire pour le Budget Assainissement avec reprise des résultats 2023
8. Subventions aux associations et autres personnes de droit privé
9. Annulation et réémission de titre de cantine
10. Convention entre la commune de La Souterraine et France Limousin Sélection pour l'organisation du Concours National Limousin 2024
11. Mise à disposition logement Maison des Associations – Cité Jean Macé
12. Remboursement dépôt fourrière
13. Villes et villages fleuris : accord de mise à disposition d'agent et partenariat avec le Comité Régional du Tourisme Nouvelle Aquitaine
14. Recrutement en contrat d'apprentissage dans les écoles maternelles
15. Délibération portant création d'emploi – filière culturelle
16. Accueil d'un jeune en service civique pour l'environnement et la biodiversité
17. Aide aux loyers commerciaux
18. Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit « Les Hommes »
19. Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural de Bousseresse
20. Transfert de la voie d'accès allée James Marangé à l'ALEFPA
21. Déclassement du Puy du Chiroux

- 22. Installation de panneaux photovoltaïques à la Pouyade et Les Fossés
- 23. Vente partielle du terrain CV 620 au Cheix

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté par Monsieur LEJEUNE.

⊙ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 21 mai 2024**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 21 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

⊙ **Information du Conseil municipal**

Consultations :

C2023-01 Dératisation

Un avenant a été signé avec l'entreprise pour la fréquence des visites. Dans la consultation, il est fait mention de 3 visites sur les sites spécifiques par an (étang du Cheix, Gendarmerie, cité du Puycharraud), sur ordre écrit du Directeur des Services Techniques, on autorise des visites supplémentaires au même tarif que dans le BPU initial révisé soit 70,39 € HT pour 2024.

C2023-02-01 AVT 2 Vérifications périodiques

Un avenant est venu supprimer le site de « Traces de pas » et ajouter le site « Maro23 » pour les contrôles électriques.

Pas de modification de tarif.

Décision :

2024-003D : décision d'attribution des terrains au projet de panneaux photovoltaïques à Mana Energies.

⊙ **Présentation du rapport d'activités de la SAUR**

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

Le Rapport annuel 2023 du délégataire SAUR sur la Délégation du Service Public de l'eau est présenté aux membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote du Compte Financier Unique.

1. Approbation du Compte Financier Unique du budget principal pour l'exercice 2023 et affectation des résultats

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLLOUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 2023-82 du conseil municipal en date du 26 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

- PREND acte de la présentation faite du compte financier unique, qui peut se résumer ainsi :

Tableau fonctionnement

VILLE DE LA SOUTERRAINE - VILLE DE LA SOUTERRAINE - CFU - 2023

II - EXECUTION BUDGETAIRE								II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE								A2.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (pp + rsm + rpar + r-)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
011	Charges à caractère général (3)	2 060 436,00	1 776 581,56	70 477,00	1 847 058,56	89,64	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 625 378,00	3 611 506,47	0,00	3 611 506,47	99,62	0,00	
014	Atténuations de produits	80 000,00	77 643,00	0,00	77 643,00	97,05	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RRM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	950 000,00	919 829,39	850,00	920 679,39	96,91	0,00	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses de gestion des services	6 715 814,00	6 305 500,42	71 327,00	6 456 887,42	96,14	0,00	
66	Charges financières	102 000,00	95 410,84	0,00	95 410,84	93,54	0,00	
67	Charges spécifiques	5 000,00	290,54	0,00	290,54	5,81	0,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	31 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00	100,00	0,00	
	Total des dépenses réelles et mixtes	6 853 814,00	6 512 261,80	71 327,00	6 583 588,80	96,06	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	144 988,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	271 164,00	271 166,15	0,00	271 166,15	100,00	0,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)	416 152,00	271 166,15	0,00	271 166,15	65,16	0,00	
	Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice	7 269 966,00	6 793 427,95	71 327,00	6 854 754,95	94,29	0,00	
002	Déficit de fonctionnement reporté de N.1	0,00						
	Total des dépenses de la section de fonctionnement	7 269 966,00	6 793 427,95	71 327,00	6 854 754,95		0,00	

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 08 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = R1 040 ; DF 043 = RF 043

VILLE DE LA SOUTERRAINE - VILLE DE LA SOUTERRAINE - CFU - 2023

II - EXECUTION BUDGETAIRE								II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE								A2.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (e) (RP + CR + CRN + 1)	Réalisations T3rea émis (h)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
013	Atténuations de charges	117 700,32	136 650,56	0,00	136 650,56	116,10	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	359 000,00	340 587,49	6 512,00	347 099,49	96,69	0,00	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 380 000,00	1 273 391,44	109 191,56	1 382 583,00	100,19	0,00	
731	Fiscalité locale	3 680 000,00	3 685 101,70	0,00	3 685 101,70	100,14	0,00	
74	Dotations et participations	1 004 260,00	1 103 172,63	0,00	1 103 172,63	109,85	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	420 000,00	458 396,76	2 128,00	460 524,76	109,65	0,00	
	Total des recettes de gestion des services	6 970 960,32	7 007 300,58	117 831,56	7 125 132,14	102,21	0,00	
76	Produits financiers	0,00	14,20	0,00	14,20	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques	10 000,00	276,66	0,00	276,66	2,77	0,00	
78	Reprises amorti., (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes réelles et mises	6 980 960,32	7 007 591,44	117 831,56	7 125 423,00	102,07	0,00	
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	63 298,00	48 298,31	0,00	48 298,31	76,30	0,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes d'ordre (3)	63 298,00	48 298,31	0,00	48 298,31	76,30	0,00	
	Total des recettes de fonctionnement de l'exercice	7 044 258,32	7 055 887,75	117 831,56	7 173 719,31	101,84	0,00	
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	225 707,68						
	Total des recettes de la section de fonctionnement	7 269 966,00	7 055 887,75	117 831,56	7 173 719,31		0,00	

(1) Recettes perçues non liées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

Tableau investissement

VILLE DE LA SOUTERRAINE - VILLE DE LA SOUTERRAINE - CFU - 2023

II - EXECUTION BUDGETAIRE						II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE						A.1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (e) (RF + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (f)	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	28 916,00	13 620,00	47,10	3 573,00	
204	Subventions d'équipement versées	33 627,00	33 626,82	100,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	102 255,00	65 209,34	63,77	5 455,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	1 958 068,00	1 455 978,94	74,41	355 189,00	
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses d'équipement	2 122 866,00	1 569 434,10	73,93	364 217,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	1 728,00	1 728,00	100,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	581 000,00	553 807,18	95,32	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses financières	582 728,00	555 535,18	95,33	0,00	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 705 594,00	2 124 969,28	78,54	364 217,00	
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	63 298,00	48 296,31	76,30	0,00	
041	Opérations patrimoniales (5)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses d'ordre en investissement	163 298,00	48 296,31	29,58	0,00	
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	2 868 892,00	2 173 265,59	75,75	364 217,00	
001	Solde d'exécution négatif reporté	642 065,09				
	Total des dépenses de la section d'investissement	3 510 957,09	2 173 265,59		364 217,00	

(1) Dépenses encadrées non mandatées.

(2) Voir l'état RC1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

VILLE DE LA SOUTERRAINE - VILLE DE LA SOUTERRAINE - CFU - 2023

II - EXECUTION BUDGETAIRE						II
RECETTES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE						A1.2
Chapitre	Intitulés	Prévisions (e) BP - DM - PAR N-E-I	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	1 290 322,00	546 910,52	42,39	676 097,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	600 000,00	600 000,00	100,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	964 483,09	852 763,30	88,42	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	40 000,00	0,00	0,00	0,00	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles d'investissement		2 994 805,09	1 999 693,82	66,77	676 097,00	
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	144 988,00				
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	271 164,00	271 166,15	100,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (7)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre en investissement		516 152,00	271 166,15	52,54	0,00	
Total des recettes d'investissement de l'exercice		3 510 957,09	2 270 859,97	64,68	676 097,00	
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00				
Total des recettes de la section d'investissement		3 510 957,09	2 270 859,97		676 097,00	

(1) Recettes justifiées non liées.

(2) Voir l'état IV-60 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 20, 30, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 026 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

Tableau affectation des résultats

AFFECTATION DES RESULTATS			
RESULTATS ANNÉE 2023			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2022	225 707,68 €	Résultat antérieur reporté 2022	- 642 065,09 €
Résultat de l'exercice 2023	318 964,36 €	Résultat de l'exercice 2023	97 594,38 €
Solde d'exécution cumulé 2023	544 672,04 €	Solde d'exécution cumulé 001 reporté au BP 2024	- 544 470,71 €
		Reste à réaliser 31.12.2023	
		Dépenses	364 217,00 €
		Recettes	676 097,00 €
		Solde	311 880,00 €
TOTAL A AFFECTER	544 672,04 €	BESOIN DE FINANCEMENT variation du FDR	- 232 590,71 €

Propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit au compte 1068 au BP 2024)	232 590,71 €
2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2024 fonctionnement : (ligne 002 - report à nouveau)	312 081,33 €

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du budget principal qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- AFFECTE les résultats de la manière suivante :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit au compte 1068 au BP 2024)	232 590,71 €						
2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2024 fonctionnement : (ligne 002 - report à nouveau)	312 081,33 €						
reprise du résultat	<table> <tr> <td>001 déficit cumulé</td> <td>544 470,71 €</td> </tr> <tr> <td>002 résultat reporté excédent</td> <td>312 081,33 €</td> </tr> <tr> <td>1068 affectation en réserve</td> <td>232 590,71 €</td> </tr> </table>	001 déficit cumulé	544 470,71 €	002 résultat reporté excédent	312 081,33 €	1068 affectation en réserve	232 590,71 €
001 déficit cumulé	544 470,71 €						
002 résultat reporté excédent	312 081,33 €						
1068 affectation en réserve	232 590,71 €						

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame JAMMOT :

« Nous nous abstiendrons en cohérence avec notre vote contre le budget. Néanmoins, il faut remarquer que sur le réalisé 2023, au chapitre « dépenses » on enregistre -415 000 € par rapport au prévisionnel et au chapitre « recettes » + 96 000 € ce qui est positif ».

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 24
Nombre de membres présents et représentés	: 23 +5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 24	Abstention	: 4

Sens du vote : Adoption Rejet

2. Approbation du Compte Financier Unique du budget Eau pour l'exercice 2023 et affectation des résultats

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLOUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 2023-82 du conseil municipal en date du 26 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

- PREND acte de la présentation faite du compte financier unique, qui peut se résumer ainsi :

Exécution Fonctionnement

SERVICE DES EAUX - SERVICE DES EAUX -- 2023

II - EXECUTION BUDGETAIRE		II
DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE		A1.1

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	20 000,73	12 848,53	0,00	12 848,53	64,24	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	13 000,00	12 010,93	0,00	12 010,93	92,39	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		35 000,73	24 859,56	0,00	24 859,56	71,03	0,00
Chapitre 66	Charges financières	13 000,00	1 597,06	0,00	1 597,06	12,29	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	3 000,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		52 000,73	26 457,02	0,00	26 457,02	50,88	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	143 772,00					
Chapitre 042	Opérat* ordre transfert entre sections (3)	41 000,00	40 859,32	0,00	40 859,32	99,66	0,00
Chapitre 043	Opérat* ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		184 772,00	40 859,32	0,00	40 859,32	22,17	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		236 772,73	67 416,34	0,00	67 416,34	28,47	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		236 772,73	67 416,34	0,00	67 416,34		0,00

(1) dépenses engagées non mandattées

(2) ce chapitre n'existe pas en 1419

(3) OE 042 = RI 040 ; OE 043 = RE 043

SERVICE DES EAUX - SERVICE DES EAUX -- 2023

II - EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits facturés, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	100 000,00	68 306,84	40 000,00	108 306,84	108,31	0,00
Total des recettes de gestion courante		100 000,00	68 306,84	40 000,00	108 306,84	108,31	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	100,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		170 000,00	138 306,84	40 000,00	178 306,84	104,85	0,00
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	4 500,00	4 407,74	0,00	4 407,74	98,05	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		4 500,00	4 407,74	0,00	4 407,74	98,05	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		174 500,00	142 804,58	40 000,00	182 804,58	104,76	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		62 272,73					
Total des recettes de la section d'exploitation		236 772,73	142 804,58	40 000,00	182 804,58		0,00

(1) recettes justifiées non brutes

(2) ce chapitre existe uniquement en 101, 06(1) et 10(3)

(3) RUE 042 = 01 040

Exécution Investissement

SERVICE DES EAUX - SERVICE DES EAUX - - 2023

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	27 050,00	0,00	0,00	17 050,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	15 500,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	2 430 000,00	1 126 912,33	46,37	579 607,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 472 550,00	1 126 912,33	45,58	596 737,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00	9 650,78	48,25	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat* (BA_regle) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	4 982,43			
Total des dépenses financières		24 982,43	9 650,78	38,67	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 497 540,43	1 136 573,11	45,51	596 737,00
Chapitre 040	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	4 500,00	4 497,74	99,95	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	400 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		494 500,00	4 497,74	1,11	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		2 992 040,43	1 141 070,85	38,32	596 737,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 992 040,43	1 141 070,85		596 737,00

(1) dépenses engagées non versées

(2) voir l'état I-01 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la règle d'attribution est dotations initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-05 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) Cf 040 = JE 041

(6) Cf 041 = JE 041

SERVICE DES EAUX - SERVICE DES EAUX -- 2023

II - EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	1 282 992,00	202 725,66	16,18	857 008,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	400 000,00	400 000,00	100,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	490 714,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA, régime)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 24	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 143 706,00	602 725,66	28,12	857 008,00
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	143 772,00			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	41 000,00	40 850,32	99,63	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	400 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	584 772,00	40 850,32	7,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	2 728 478,00	643 684,98	23,59	857 008,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	173 562,49			
	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 902 040,49	643 684,98		857 008,00

(1) recettes perçues non liées
(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(3) voir notes N-145 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)
(5) Cf 040 = RE 042
(6) Cf 041 = RE 041

Tableau affectation des résultats

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2022	62 272,73 €	Résultat antérieur reporté 2022	173 562,49 €
Résultat de l'exercice 2023	115 388,24 €	Résultat de l'exercice 2023	- 497 385,87 €
Solde d'exécution cumulé	177 660,97 €	Solde d'exécution cumulé 001	- 323 823,38 €
		Reste à réaliser 31.12.2023	
		Dépenses	596 737,00 €
		Recettes	857 008,00 €
		Solde	260 271,00 €
TOTAL A AFFECTER	177 660,97 €	RÉSULTAT	- 63 552,38 €

Propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :

- 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 63 552,38 €
(crédit au compte 1068 au BP 2023)
- 2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2024 114 108,59 €
(ligne 002 - report à nouveau)

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du budget EAU qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- AFFECTE les résultats de la manière suivante :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit au compte 1068 au BP 2023)	63 552,38 €
2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2024 (ligne 002 - report à nouveau)	114 108,59 €

	001	- 323 823,38 €
reprise du résultat	002	114 108,59 €
	1068	63 552,38 €

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 24
Nombre de membres présents et représentés	: 23 +5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 24	Abstention	: 4

Sens du vote : Adoption Rejet

3. Approbation du Compte Financier Unique du budget Assainissement pour l'exercice 2023 et affectation des résultats

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 2023-82 du Conseil municipal en date du 26 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

- PREND acte de la présentation faite du compte financier unique, qui peut se résumer ainsi :

Exécution Fonctionnement

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - - 2023

II - EXECUTION BUDGETAIRE	II
DÉPENSES D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE	A1.1

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	270 700,00	166 705,55	10 455,77	177 161,32	65,45	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	125 000,00	123 920,56	0,00	123 920,56	99,14	0,00
Chapitre 014	Affectations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	106,94	0,00	106,94	2,14	0,00
Total des dépenses de gestion courantes		400 700,00	290 733,05	10 455,77	301 188,82	75,17	0,00
Chapitre 66	Charges financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	3 000,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		406 700,00	290 733,05	10 455,77	301 188,82	74,08	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	65 932,00					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	132 000,00	132 010,00	0,00	132 010,00	99,94	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		197 932,00	132 010,00	0,00	132 010,00	66,69	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		605 532,00	423 552,33	10 455,77	434 008,79	71,67	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		605 532,00	423 552,33	10 455,77	434 008,79		0,00

(1) dépenses engagées non mandées
(2) ex chapitre 69 autre que 69 04
(3) DE 042 = RE 040 ; DE 043 = RE 043

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - - 2023

II - EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (e)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	350 000,00	272 788,60	193 000,00	465 788,60	133,08	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	17 000,00	20 142,17	0,00	20 142,17	118,48	0,00
Total des recettes de gestion courante		367 000,00	292 930,77	193 000,00	485 930,77	132,41	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		367 000,00	292 930,77	193 000,00	485 930,77	132,41	0,00
Chapitre 042	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (3)	25 140,00	25 139,39	0,00	25 139,39	100,00	0,00
Chapitre 043	Opérat ⁿ ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		25 140,00	25 139,39	0,00	25 139,39	100,00	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		392 140,00	318 070,16	193 000,00	511 070,16	130,33	0,00
082 Résultat d'exploitation reporté		213 532,69					
Total des recettes de la section d'exploitation		605 672,69	318 070,16	193 000,00	511 070,16		0,00

(1) recettes justifiées non tirées

(2) ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43

(3) RE 042 = DI 040

Exécution Investissement

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT -- 2023

II - EXECUTION BUDGETAIRE	II
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	immobilisations incorporelles	15 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	immobilisations corporelles	900 000,00	21 963,21	21,96	0,00
Chapitre 22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	immobilisations en cours	638 432,07	36 235,41	5,69	75 165,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	753 432,07	58 198,62	7,72	75 165,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affiliai* (BA, Régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	5 000,00			
	Total des dépenses financières	5 000,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	758 432,07	58 198,62	7,67	75 165,00
Chapitre 040	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	25 140,00	25 139,30	100,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	120 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	145 140,00	25 139,30	17,32	0,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	903 572,07	83 338,01	9,22	75 165,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00			
	TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	903 572,07	83 338,01		75 165,00

(1) dépenses engagées non mandatées
(2) voir état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement
(3) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public ou personnel après crée.
(4) voir état II-05 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(5) DI 040 = RE 042
(6) DI 041 = RE 041

Tableau affectation des résultats

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2022	213 392,69 €	Résultat antérieur reporté 2022	285 078,07 €
Résultat de l'exercice 2023	77 061,46 €	Résultat de l'exercice 2023	72 648,12 €
Solde d'exécution cumulé 2022	290 454,15 €	Solde d'exécution cumulé (report au 001 2023)	357 726,19 €
		Reste à réaliser 31.12.2023	
		Dépenses	75 165,00 €
		Recettes	156 321,00 €
		Solde	81 156,00 €
TOTAL A AFFECTER	290 454,15 €	RÉSULTAT	438 882,19 €

Le maire propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :

- 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0
(crédit au compte 1068 au BP 2022)
- 2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2023 290 454,15 €
(ligne 002 - report à nouveau)

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du budget assainissement qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- AFFECTE les résultats de la manière suivante :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit au compte 1068 au BP 2022)	0
2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2023 (ligne 002 - report à nouveau)	290 454,15 €

reprise du résultat	001	357 726,19 €
	002	290 454,15 €
	1068	

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

4. Approbation du Compte Financier Unique du budget Lotissement de la Jérémie pour l'exercice 2023

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 2023-82 du conseil municipal en date du 26 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

- PREND acte de la présentation faite du compte financier unique, qui peut se résumer ainsi :

Exécution Fonctionnement

II - EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE							A2.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (RP + DM + PAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	9 967,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	PSA / Régularisations de RMM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	9 067,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles et mixtes	9 067,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00					
042	Opérateurs ordre transf. entre sections (2)	169 890,00	169 890,19	0,00	169 890,19	100,00	0,00
043	Opérateurs ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)	169 890,00	169 890,19	0,00	169 890,19	100,00	0,00
	Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice	178 958,16	169 890,19	0,00	169 890,19	94,93	0,00
002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1	1 041,84					
	Total des dépenses de la section de fonctionnement	180 000,00	169 890,19	0,00	169 890,19		0,00

(1) Dépenses engagées non marquées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail de chaque s.l.a. collectifs à opérer pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RE 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE		II					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		A2.2					
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (RP + DR + DRJ N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de TRM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles et mixtes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	180 000,00	169 890,19	0,00	169 890,19	94,38	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre (3)	180 000,00	169 890,19	0,00	169 890,19	94,38	0,00
	Total des recettes de fonctionnement de l'exercice	180 000,00	169 890,19	0,00	169 890,19	94,38	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00					
	Total des recettes de la section de fonctionnement	180 000,00	169 890,19	0,00	169 890,19		0,00

(1) Recettes justifiées non livrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RP-042 = DR-040

Exécution Investissement

II – EXECUTION BUDGETAIRE						II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE						A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (RF + DM + RAR H-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
016	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1698 non budgétaire)	0,42	0,00	0,00	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses financières	0,42	0,00	0,00	0,00	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,42	0,00	0,00	0,00	
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	180 000,00	169 890,19	94,38	0,00	
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses d'ordre en investissement	180 000,00	169 890,19	94,38	0,00	
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	180 000,42	169 890,19	94,38	0,00	
001	Solde d'exécution négatif reporté	187 603,58				
	Total des dépenses de la section d'investissement	367 604,00	169 890,19		0,00	

(1) Dépenses engagées non mandées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) D1 040 = RF 042

(5) D1 041 = RF 041

II - EXECUTION BUDGETAIRE		II			
RECETTES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE		A.1.2			
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + PAR N-1)	Réalisation (b) (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	197 713,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		197 713,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	169 890,19	169 890,19	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		169 890,19	169 890,19	100,00	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		367 604,00	169 890,19	46,22	0,00
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		367 604,00	169 890,19		0,00

(1) Recettes justifiées non litrées.

(2) Voir l'état IV-55 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) D1 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 26, 30, 49 et 69 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 102 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) D1 041 = RF 041

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du budget du lotissement de la Jérarchie qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

5. Vote du budget supplémentaire 2024 pour le Budget Principal avec reprise des résultats 2023

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLOUX

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M57, l'adoption du Compte Financier Unique 2023 et le vote de l'affectation des résultats 2023, l'avancement dans les connaissances des dépenses et recettes notifiées, il convient de prendre en compte les modifications qui en découlent sur le budget supplémentaire proposé.

Fonctionnement

Dépenses	BP+BS+DM 2023	CFU 2023	BP 2024	BS 2024	BP+BS 2024
011: dépenses générales (fournitures, entretien, réparations...)	2 060 436,00	1 847 058,56	2 103 431,00	6 807,33	2 110 238,33
012: dépenses de personnel	3 625 378,00	3 611 506,47	3 740 000,00		3 740 000,00
014 : att. produits (jeunes agr+fpic)	80 000,00	77 643,00	78 500,00		78 500,00
					-
					-
65: autres charges de gestion	950 000,00	920 679,39	975 000,00	13 500,00	988 500,00
66: charges financières	102 000,00	95 410,84	115 000,00		115 000,00
67:charges exceptionnelles	5 000,00	290,54	5 000,00		5 000,00
68 : provisions	31 000,00	31 000,00	32 000,00		32 000,00
	0,00				-
TOTAL DEPENSES REELLES	6 853 814,00	6 583 588,80	7 048 931,00	20 307,33	7 069 238,33
023: virement à l'invest.	144 988,00		161 000,00	50 000,00	211 000,00
042/675 et 6761: Immo cédées	0,00	2,40			-
042/6811 Dotation aux amortissements	271 164,00	271 163,75	272 000,00		272 000,00
042/6812 Charges à répartir	0,00				-
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	416 152,00	271 166,15	433 000,00	50 000,00	483 000,00
	7 269 966,00	6 854 754,95	7 481 931,00	70 307,33	7 552 238,33
RESULTAT REPORTE					
TOTAL	7 269 966,00	6 854 754,95	7 481 931,00		7 552 238,33

résultat exercice 2023 318 964,36

chapitre 65	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Contingent incendie	200 332,76	200 332,76	208 973,00
Voirie rurale	50 167,00	26 164,91	50 000,00
Caisse des écoles	31 000,00	31 000,00	20 000,00
CCAS	155 000,00	155 000,00	150 000,00
Sub aux associations 65748	215 000,00	223 727,00	255 000,00
Sub MEF 65748	33 500,00	33 500,00	33 500,00
Sub aux commerces 65742	53 000,00	48 782,50	50 000,00
sous total	301 500,00	306 009,50	338 500,00

Recettes	BP+BS+DM 2023	CFU 2023	BP 2024	BS 2024	BP+BS 2024
013 : atténuation de charges	117 700,32	136 650,56	40 000,00	40 000,00	80 000,00
70 : produits du domaine	359 000,00	347 099,49	363 700,00		363 700,00
73 : impôts	1 380 000,00	1 382 583,00	1 380 000,00		1 380 000,00
731 : Fiscalité locale	3 690 000,00	3 695 101,70	3 803 000,00		3 803 000,00
74 : dotations et subv	1 004 260,00	1 103 172,63	1 034 000,00	35 330,00	1 069 330,00
75 : autres produits (location des immeubles)	420 000,00	460 524,76	462 000,00		462 000,00
76 : produits financiers	0,00	14,20			-
77 : produits exceptionnels	0,00	276,66	500,00		500,00
77 : Ventes	10 000,00				-
78 : Reprises sur provisions	0,00		15 000,00		15 000,00
TOTAL RECETTES REELLES	6 980 960,32	7 125 423,00	7 098 200,00	75 330,00	7 173 530,00
042/722: travaux en régie	15 000,00		15 000,00	5 000,00	10 000,00
042 : moins value cessions	0,00				-
042/77681 neutralisation amort	25 378,00	25 377,37	33 627,00		33 627,00
042/777 sub inv transférées	22 920,00	22 918,94	23 000,00		23 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	63 298,00	48 296,31	71 627,00	-5 000,00	66 627,00
	7 044 258,32	7 173 719,31	7 169 827,00	70 330,00	7 240 157,00
RESULTAT REPORTE (002)	226 707,68		312 104,00	22,67	312 081,33
TOTAL	7 269 966,00	7 173 719,31	7 481 931,00	70 307,33	7 552 238,33

Investissement

DEPENSES						
		BP+BS+DM 2023 +RAR 2022	CFU 2023	BP 2024 + RAR	BS 2024	RAR 2023 BP ET BS 2024 2024
001OF	déficit d'exécution	642 065,09		544 470,00	0,71	544 470,71
		-				-
020 OF	dépenses imprévues	-				-
1068	solde compte 1069	-				-
		-				-
040/231	travaux en régie	15 000,00		10 000,00		10 000,00
040/4818	charges à étaler	-				-
040 OF	diff sur immo.(- value)	-				-
040/1391	subvention transférable	22 920,00	22 918,94	23 000,00		23 000,00
040/198	neutralisation amort	25 378,00	25 377,37	33 627,00		33 627,00
041 OF	remboursement avances	100 000,00		100 000,00		100 000,00
041 OF	opérations patrimoniales 1068/1069	-				-
10226	taxe aménagement	-				-
16 OF	remboursement emprunts	580 000,00	553 807,18	575 000,00		575 000,00
13461	DETR	1 728,00	1 728,00			-
165	cautions	1 000,00		1 000,00		1 000,00
20	immo, incorporelles	28 916,00	13 620,00	38 813,00	23 196,00	62 009,00
204	sub, d'équipement versées	33 627,00	33 626,82	43 106,00		43 106,00
21	matériel, mobilier et terrains	102 255,00	65 208,34	119 210,00	9 500,00	128 710,00
23/2312	travaux terrains et voirie	232 682,00	194 788,27	339 163,00	1 595,00	340 758,00
23/2313	travaux bâtiments	1 450 579,00	1 168 163,52	287 589,00	14 500,00	302 089,00
23/2315	travaux réseaux (électriques)	174 807,00	58 208,88	212 805,00		212 805,00
23/2316	Restau bien historique et culturel	-	35 818,27	21 500,00	1 209,00	22 709,00
238	constitution avance marchés	100 000,00		100 000,00		100 000,00
26	Participations et créances	-				-
27	Autres immobilisations	-				-
	total	2 868 892,00	2 173 265,59	2 449 283,00	50 000,71	2 499 283,71

		RECETTES					RAR 2023 BP ET BS 2024 2024
		réalisé 2022	BP+BS+DM 2023 +RAR 2022	CFU 2023	BP 2024 + RAR	BS 2024	
0010F	excédent						
10680F	affectation en réserve	849 906,18	669 483,09	669 483,09	232 590,00	0,71	232 590,71
10222 OF	fove	264 422,88	275 000,00	170 313,89	170 000,00		170 000,00
10228	Taxe aménagement	22 971,93	20 000,00	12 986,22	20 000,00		20 000,00
0450F	amortissements	218 652,14	271 164,00	271 163,75	272 000,00		272 000,00
021 OF	prélèvement		144 868,00		181 000,00	50 000,00	211 000,00
040/4618	charges à étaler		-				-
040 OF	sortie de participations	160,56	-				-
040 OP192	diff sur impts. (+ valeurs)	23 439,44	-	2,40			-
041/238	remboursement Avance	40 697,17	100 000,00		100 000,00		100 000,00
	opérations patrimoniales 1068/1069		-				-
			-				-
			-				-
165	Cautions	299,83	-		1 000,00		1 000,00
16	emprunt	100 000,00	500 000,00	500 000,00	560 000,00		560 000,00
		400 000,00	100 000,00	100 000,00			-
024	Cession immobilisations		40 000,00		40 000,00		40 000,00
13	Fonds de concours		-				-
13	subventions participations	622 019,56	1 311 486,00	546 910,52	792 693,00		792 693,00
21	remboursement		-				-
23	immobilisations en cours		-				-
238	constitution avances marchés		100 000,00		100 000,00		100 000,00
27			-				-
		2 542 469,69	3 532 121,00	2 270 859,97	2 448 283,00	50 000,71	2 499 283,71

Il est proposé au Conseil municipal de voter le budget supplémentaire équilibré présenté

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire
001 Déficit antérieur reporté	544 470,00		0,71
001 Solde d'exéc négat reporté N-1	544 470,00		0,71
001 Solde d'exécution section invt	544 470,00		0,71
001 01	544 470,00		0,71
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELI	12 240,00		23 196,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELI	12 240,00		23 196,00
2031 Frais d'études	12 240,00		23 196,00
2031 020	6 000,00		12 375,00
2031 212			6 441,00
2031 281	6 240,00		4 380,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE			9 500,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE			9 500,00
2158 Autr inst.,mat,outil. tech			9 500,00
2158 322			9 500,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	-28 129,00		17 304,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	-28 129,00		17 304,00
2312 Agenc et aména de terrains	10 000,00		1 595,00
2312 12	10 000,00		1 595,00
2313 Constructions	-43 129,00		14 500,00
2313 020	7 500,00		6 287,00
2313 212	-50 629,00		8 213,00
2316 Restaur bien histo et culturel	5 000,00		1 209,00
2316 312	5 000,00		1 209,00
TOTAL SECTION	528 581,00	0,00	50 000,71

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire
021 VIREMENT DE SECTION FONCTIC	161 000,00		50 000,00
021 Virement de la section de fct	161 000,00		50 000,00
021 Virement de section de fonct	161 000,00		50 000,00
021 01	161 000,00		50 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS			0,71
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET F			0,71
1068 Excédent de fonct capitalisés			0,71
1068 01			0,71
TOTAL SECTION	161 000,00	0,00	50 000,71

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire
011 CHARGES A CARACTERE GENEF	38 500,00		6 807,33
60 ACHATS ET VARIATION DES STO	21 500,00		4 807,33
60621 Combustibles	20 000,00		-10 000,00
60621 020	20 000,00		-10 000,00
60632 Fourniture de petit équipement	1 500,00		14 807,33
60632 020	1 500,00		14 807,33
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	17 000,00		2 000,00
6281 Concours divers (cotisations)	17 000,00		2 000,00
6281 020	17 000,00		2 000,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.	161 000,00		50 000,00
023 Virement de la section de fct	161 000,00		50 000,00
023 Virement à la section d'inv	161 000,00		50 000,00
023 01	161 000,00		50 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	275 000,00		13 500,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	275 000,00		13 500,00
65748 Autre personne de droit privé	275 000,00		13 500,00
65748 024	275 000,00		13 500,00
TOTAL SECTION	474 500,00	0,00	70 307,33

FONCTIONNEMENT RECETTES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire
002	Excédent antérieur reporté	312 104,00		-22,67
002	Excédent de fct reporté N-1	312 104,00		-22,67
002	Résultat de fonct reporté	312 104,00		-22,67
002 01		312 104,00		-22,67
013	ATTENUATION DE CHARGES	40 000,00		40 000,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	40 000,00		40 000,00
6419	Remb rémunération pers	40 000,00		40 000,00
6419 020		40 000,00		40 000,00
042	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	15 000,00		-5 000,00
72	PRODUCTION IMMOBILISEE	15 000,00		-5 000,00
722	Immobilisations corporelles	15 000,00		-5 000,00
722 01		15 000,00		-5 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS	890 000,00		35 330,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	890 000,00		35 330,00
74111	Dotation forfaitaire de comm	400 000,00		1 430,00
74111 01		400 000,00		1 430,00
741121	DSR des communes	425 000,00		32 618,00
741121 01		425 000,00		32 618,00
741127	DNP des communes	65 000,00		1 282,00
741127 01		65 000,00		1 282,00
TOTAL SECTION		1 257 104,00	0,00	70 307,33

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 24 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

6. Vote du budget supplémentaire 2024 pour le Budget Eau avec reprise des résultats 2023

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M49, l'adoption du compte Financier Unique, le vote de l'affectation des résultats 2023, il convient de voter le budget supplémentaire qui en découle.

Fonctionnement

Dépenses	BP+ BS 2023	CAA 2023	BP 2024	BS 2024	BP+BS 2024
011: dépenses générales (fournitures, entretien, réparations,...)	20 000,73	12 848,63	20 000,00	0,59	20 000,59
628	-				-
627 services bancaires	-				-
012 dépenses de personnel 621	13 000,00	12 010,93	15 000,00		15 000,00
65: autres charges de gestion	2 000,00		2 000,00		2 000,00
66 : Charges financières	13 000,00	1 597,46	18 000,00		18 000,00
67:charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00		1 000,00
68 : provisions pour captages	-				-
022 : dépenses imprévues 7,5%max	3 000,00		2 000,00		2 000,00
	-				-
TOTAL DEPENSES REELLES	52 000,73	26 457,02	58 000,00	0,59	58 000,59
023: virement à l'invest.	143 772,00		128 608,00		128 608,00
	-				-
042/68 Dotation aux amortissements	41 000,00	40 959,32	42 000,00		42 000,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	184 772,00	40 959,32	170 608,00	0,00	170 608,00
RESULTAT REPORTE					
TOTAL	236 772,73	67 416,34	228 608,00	0,59	228 608,59

Recettes	BP+ BS 2023	CAA 2023	BP 2024	BS 2024	BP+BS 2024
70 : redevances	0,00				-
73: impôts	0,00				-
74: dotations et subv	0,00				-
	0,00				-
75 : autres produits (part cnale)	100 000,00	108 306,84	110 000,00		110 000,00
013 : atténuation de charges	0,00				-
	0,00				-
77 : produits exceptionnels	-				-
7865 reprises provisions	70 000,00	70 000,00			-
7911 : indemnités sinistres	0,00				-
TOTAL RECETTES REELLES	170 000,00	178 306,84	110 000,00	0,00	110 000,00
					-
042/777 : sub inv amortissables	4 500,00	4 497,74	4 500,00		4 500,00
					-
					-
TOTAL RECETTES D'ORDRE	4 500,00	4 497,74	4 500,00	0,00	4 500,00
RESULTAT REPORTE (002)	62 272,73		114 108,00	0,59	114 108,59
TOTAL	236 772,73	182 804,58	228 608,00	0,59	228 608,59

Investissement

DEPENSES					
DEPENSES	BP +BS 2023 +RAR 2022	CA 2023	BP 2024 + RAR	BS 2024	BP 2024 + RAR + BS
.001OF déficit d'exécution	-		323 823,00	0,38	323 823,38
	-		-		-
.020 OF dépenses imprévues	4 982,49		4 000,00		4 000,00
040/139 OF sub inv amortissables	4 500,00	4 497,74	4 500,00		4 500,00
041/23150 intégration études	-		-		-
041/2315 opérations patrimoniales	-		-		-
041/2315 rembt avances	400 000,00		100 000,00		100 000,00
16 OF remboursement emprunts	20 000,00	9 660,78	30 000,00		30 000,00
	-		-		-
20 étude	27 050,00		27 050,00		27 050,00
21 terrains / matériels	15 500,00		30 000,00		30 000,00
23 travaux	2 030 008,00	1 108 535,83	840 607,00		840 607,00
	-		-		-
23/238 constitution avance	400 000,00	18 376,50	100 000,00		100 000,00
	-		-		-
total	2 902 040,49	1 141 070,85	1 459 980,00	0,38	1 459 980,38

RECETTES						
RECETTES		BP +BS 2023 +RAR 2022	CA 2023	BP 2024 + RAR	BS 2024	BP 2024 + RAR + BS
.001 OF	excédent	173 562,49				0,00
1068OF	affectation en réserve	-		63 552,00	0,38	63 552,38
.021 OF	prélèvement	143 772,00		128 608,00		128 608,00
040/28OF	amortissements	41 000,00	40 959,32	42 000,00		42 000,00
2031 OF	intégration études	-				0,00
041/2031	opérations patrimoniales	-				0,00
041/238	rembt avance	400 000,00		100 000,00		100 000,00
16...	emprunt	200 000,00	200 000,00			0,00
		-	200 000,00			0,00
		-				0,00
		-				0,00
13	subventions	1 452 992,00	202 725,66	857 008,00		857 008,00
	rembt travaux SIAP	90 714,00		168 812,00		168 812,00
23/238	constution avance	400 000,00		100 000,00		100 000,00
		-				0,00
			643 684,98	1 459 980,00	0,38	1 459 980,38

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget supplémentaire eau équilibré présenté.

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REF	323 823,00		0,38
001 Solde d'exéc négat reporté N-1	323 823,00		0,38
001 Solde d'exéc négat reporté N-1	323 823,00		0,38
001	323 823,00		0,38
TOTAL SECTION	323 823,00	0,00	0,38

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	63 552,00		0,38
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET F	63 552,00		0,38
1068 Autres réserves	63 552,00		0,38
1068	63 552,00		0,38
TOTAL SECTION	63 552,00	0,00	0,38

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire
011 CHARGES A CARACTERE GENEF	1 000,00		0,59
60 ACHATS ET VARIATION DES STO	1 000,00		0,59
6063 Fournitures d'entretien et de	1 000,00		0,59
6063	1 000,00		0,59
TOTAL SECTION	1 000,00	0,00	0,59

FONCTIONNEMENT RECETTES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire
002	Excédent antérieur reporté	114 108,00		0,59
002	Excédent de fct reporté N-1	114 108,00		0,59
002	Excédent de fct reporté N-1	114 108,00		0,59
002		114 108,00		0,59
TOTAL SECTION		114 108,00	0,00	0,59

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 24 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

7. Vote du budget supplémentaire 2024 pour le Budget Assainissement avec reprise des résultats 2023

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M49, l'adoption du compte Financier Unique, le vote de l'affectation des résultats 2023, il convient de voter le budget supplémentaire qui en découle.

Fonctionnement

Dépenses	BP + BS 2023	CAA 2023	BP 2024	BS 2024	BP+BS 2024
011: dépenses générales (fournitures, entretien, réparations...)	270 700,00	177 161,32	300 654,00	25 506,15	326 160,15
012 personnel transfert de charge	125 000,00	123 920,56	128 000,00		128 000,00
65: autres charges de gestion	5 000,00	106,94	6 000,00		6 000,00
66: charges financières	1 000,00		10 000,00		10 000,00
67: charges exceptionnelles	2 000,00		5 000,00		5 000,00
68 : provisions	0,00				0,00
022 : dépenses imprévues	3 000,69		3 000,00		3 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES	406 700,69	301 188,82	452 654,00	25 506,15	478 160,15
023: virement à l'invest.	65 932,00		100 000,00		100 000,00
042-68 Dotation aux amortissements	132 900,00	132 819,88	133 000,00		133 000,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	198 832,00	132 819,88	233 000,00	0,00	233 000,00
RESULTAT REPORTE					
TOTAL	605 532,69	434 008,70	685 654,00	25 506,15	711 160,15

Recettes	BP + BS 2023	CAA 2023	BP 2024	BS 2024	BP+BS 2024
70 : redevances assainissement + PRE	350 000,00	465 788,60	350 000,00		350 000,00
74: dot, subv (prime épuration)	0,00				0,00
75 : autres produits	17 000,00	20 142,17	20 000,00		20 000,00
013 : atténuation de charges	0,00				0,00
76 : produits financiers	0,00				0,00
77 : produits exceptionnels	0,00		25 200,00		25 200,00
78 : reprise sur provisions	0,00				0,00
TOTAL RECETTES REELLES	367 000,00	485 930,77	395 200,00	0,00	395 200,00
042-777 : subv inv amortissables	25 140,00	25 139,39		25 506,00	25 506,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	25 140,00	25 139,39	0,00	25 506,00	25 506,00
RESULTAT REPORTE (002)	213 393,69		290 454,00	0,15	290 454,15
TOTAL	605 533,69	511 070,16	685 654,00	25 506,15	711 160,15

Investissement

DEPENSES		BP + BS 2023 + rar 2022	CAA 2023	BP 2024 + rar	BS	BP + BS 2024 + rar
.001OF	déficit d'exécution					-
						-
.020 OF	dépenses imprévues	5 000,00		5 000,00		5 000,00
1391 OF	amortissement subv	25 140,00	25 139,39		25 506,00	25 506,00
041/2315 OF	intégration études	-				-
						-
041/2318	rembt avance	120 000,00		100 000,00		100 000,00
						-
16 OF	remboursement emprunts	-				-
20	études	15 000,00		30 000,00		30 000,00
21	acquisition matériel terrains	100 000,00	21 963,21	165 000,00		165 000,00
23	travaux	518 432,07	36 235,41	547 047,00	-25 505,81	521 541,19
238	constitution avance	120 000,00		100 000,00		100 000,00
						-
	TOTAL	903 572,07	83 338,01	947 047,00	0,19	947 047,19

RECETTES		BP + BS 2023 +rar 2022	BP 2024 + rar	BS	BP + BS 2024 + rar
.001 OF	excédent d'exécution	285 078,07	357 726,00	0,19	357 726,19
1068OF	affectation en réserve				-
					-
28OF	amortissements	132 900,00	133 000,00		133 000,00
041/203 OF	intégration études	-			-
.021 OF	prélèvement	65 932,00	100 000,00		100 000,00
041/238	rembt avance	120 000,00	100 000,00		100 000,00
					-
16....	emprunt	-			-
					-
					-
13	subventions travaux	-	156 321,00		156 321,00
238	constitution avance	120 000,00	100 000,00		100 000,00
					-
	TOTAL	723 910,07	947 047,00	0,19	947 047,19

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget supplémentaire assainissement équilibré présenté.

INVESTISSEMENT DEPENSES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire
040	OP ORDRE TRANSF ENTRE SECT			25 506,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMEI			25 506,00
1391	Subventions d'équipement			25 506,00
1391				25 506,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	440 325,00		-25 505,81
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	440 325,00		-25 505,81
2315	Installations, matériel et out	440 325,00		-25 505,81
2315		440 325,00		-25 505,81
TOTAL SECTION		440 325,00	0,00	0,19

INVESTISSEMENT RECETTES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT I	357 726,00		0,19
001	Solde d'exéc pos reporté N-1	357 726,00		0,19
001	Solde d'exéc pos reporté N-1	357 726,00		0,19
001		357 726,00		0,19
TOTAL SECTION		357 726,00	0,00	0,19

FONCTIONNEMENT DEPENSES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire
011	CHARGES A CARACTERE GENEFI	110 000,00		25 506,15
60	ACHATS ET VARIATION DES STO	110 000,00		25 506,15
6061	Fournitures non stockables (ea	110 000,00		25 506,15
6061		110 000,00		25 506,15
TOTAL SECTION		110 000,00	0,00	25 506,15

FONCTIONNEMENT RECETTES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire
002	Excédent antérieur reporté	290 454,00		0,15
002	Excédent de fct reporté N-1	290 454,00		0,15
002	Excédent de fct reporté N-1	290 454,00		0,15
002		290 454,00		0,15
042	OP ORDRE DE TRANSF SECTION	25 200,00		25 506,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 200,00		25 506,00
777	Quote-part subv. Invest.	25 200,00		25 506,00
777		25 200,00		25 506,00
TOTAL SECTION		315 654,00	0,00	25 506,15

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 24 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

8. Subventions aux associations et autres personnes de droit privé

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Les subventions votées sont des autorisations de paiements et non des obligations de paiements ; si la raison pour laquelle la subvention est autorisée ne se concrétise pas, les pièces justificatives demandées ne sont pas fournies, si le dossier n'est pas complet, la subvention n'est pas versée.

Il est proposé au Conseil municipal de voter les subventions 2024 aux associations, présentées dans le tableau ci-joint.

Madame LEROY :

« Compte tenu que des subventions en nature sont aussi accordées, j'ai demandé que soit ajoutée la mention "en numéraire" dans l'intitulé de la délibération. Je ne suis pas contre les subventions qu'elles soient en numéraire ou en nature, mais, dans un souci de totale transparence, il serait bien d'avoir cette précision car les deux montants ajoutés représentent tout de même près d'un million d'euros. »

Monsieur LEJEUNE :

« J'en prends bonne note pour 2025. »

Madame JAMMOT :

« J'ai demandé cet après-midi aux services la convention qui nous lie avec la MJC, au regard de la somme conséquente qui leur est versée, soit 98 000 €, l'une des plus importantes.

J'aurais néanmoins deux questions :

Au regard de toutes les difficultés budgétaires dont on a entendu parler ces dernières semaines, disposons-nous de tous les documents budgétaires pour nous prononcer ?

Le chapitre 2 de la convention traite du « contrôle de gestion de la collectivité ». Pouvez-vous me dire si ce contrôle s'est exercé et si oui comment ? »

Monsieur LEJEUNE :

« Les vérifications sont faites par la CAF. Les difficultés actuelles ne sont pas budgétaires. »

Sens du vote : Adoption Rejet

9. Annulation et réémission de titre de cantine

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

La commune de La Souterraine a émis des titres de cantine au nom d'un débiteur erroné. Les titres vont être annulés et réémis au nom du bon débiteur.

Titres concernés :

- Titre 1106 du 02/12/2021 pour 2,80 €
- Titre 1226 du 07/12/2021 pour 36,40 €
- Titre 1286 du 21/12/2021 pour 28,00 €
- Titre 44 du 09/02/2022 pour 39,20 €
- Titre 121 du 11/03/2022 pour 22,40 €
- Titre 192 du 08/04/2022 pour 47,60 €

- Titre 287 du 11/05/2022 pour 25,20 €
- Titre 882 du 18/07/2022 pour 42,00 €
- Titre 694 du 17/10/2023 pour 42,00 €
- Titre 770 du 09/11/2023 pour 36,00 €
- Titre 1283 du 11/12/2023 pour 39,00 €
- Titre 1501 du 31/12/2023 pour 36,00 €

Pour un montant de 396,60 €

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à annuler les titres ci-dessus pour une valeur de 396,60 € et de réémettre les titres au nom du bon débiteur.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 24+ 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

10. Convention entre la commune de La Souterraine et France Limousin Sélection pour l'organisation du Concours National Limousin 2024

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune apporte son aide financière et logistique à l'association « France Limousin Sélection » afin de lui permettre de mener à bien l'organisation du Concours National Limousin 2024 du 13 au 15 septembre 2024 à La Souterraine. La Commune participe à cet évènement avec une subvention de 25 000 € qui sera versée pour moitié en 2024 et pour moitié en 2025.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention citée en objet et d'accorder une subvention événementielle de 25 000 € dont 12 500 € seront versés en 2024 et 12 500 € versés en 2025. Les crédits budgétaires seront inscrits en 2025.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 24 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

11. Mise à disposition logement Maison des associations – cité Jean Macé

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

Vu le code Général des collectivités article L.2125-1 et L.2125-3 ;

Vu le code Général de la propriété des personnes publiques article L.2125-1 ;

La Commune est propriétaire du logement 4, situé Maison des Associations, 4 Cité Jean Macé à La Souterraine et du logement 3 au 6 cité Jean Macé. Le logement 4 est occupé par une famille en situation très précaire.

CONSIDERANT que la commune ne peut pas mettre à disposition à titre gratuit un logement à une famille ;

CONSIDERANT que l'association du Secours populaire est une association loi 1901 à but non lucratif reconnue d'utilité publique.

Extrait des statuts de l'association : « Tout ce qui est humain est nôtre » ... « soutenir dans l'esprit de la déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan

matériel, sanitaire, médical, moral et juridique les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement, des conflits armés ».

Le maire propose de mettre à disposition à titre gratuit le logement 4 au profit de l'association Secours Populaire antenne de La Souterraine pour que l'association loge gratuitement cette famille dans une situation inextricable. L'association prendra en charge l'assurance locataire du logement. Une convention fixera les modalités de cette mise à disposition à titre gratuit. Le logement étant trop petit pour cette famille, la collectivité mettra à disposition le logement 3 plus grand à la place du logement 4, dès qu'il sera remis en état.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit à partir du 19 juin 2024 du logement 4 Maison des associations, 4 Cité Jean Macé au profit de l'association du secours Populaire Antenne de La Souterraine puis de signer une deuxième convention lors du changement d'appartement vers le n° 3 dans les mêmes conditions.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 24 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

12. Remboursement dépôt fourrière

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

Le véhicule d'un quidam stationné sur le parking du Centre Culturel Yves Furet depuis le lundi 20 mai 2024, a été enlevé par la fourrière à la suite de l'arrêté 127-2024 affiché le mercredi 22 mai 2024 sur le parking cité pour une manifestation du 23 mai.

Selon l'article R.417-12 du code de la route, la durée maximale de stationnement sur la voie publique ou ses dépendances est de 7 jours.

La collectivité n'a pas respecté le temps d'affichage, effectué la veille de la manifestation, soit le 22 mai. L'utilisateur ne pouvait en avoir connaissance le 20 mai lorsqu'il stationne son véhicule.

Par conséquent, la commune va prendre en charge le remboursement de la fourrière pour 161,44 €

Les justificatifs d'identification de la personne seront fournis au service de gestion comptable.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à rembourser le quidam de la somme de 161,44 €

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 24 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

13. Villes et Villages Fleuris : accord de mise à disposition d'agent et partenariat avec le Comité Régional du Tourisme Nouvelle Aquitaine

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

La commune de La Souterraine a le label « Villes et Villages Fleuris » qui a pour objectif de valoriser les communes qui œuvrent à la création d'un environnement favorable à l'accueil et au bien-être des habitants et des touristes.

L'accord de mise à disposition a pour objet de fixer les modalités de participation des membres du jury dans le cadre du Label des « Villes et Villages Fleuris » dont fait partie un de nos agents.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'accord de mise à disposition et de partenariat avec le Comité Régional du Tourisme Nouvelle Aquitaine.

Madame Fabienne LUGUET ne prend pas part au vote.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 24 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 1

Sens du vote : Adoption Rejet

14. Recrutement en contrat d'apprentissage dans les écoles maternelles

Rapporteur : Madame Patricia MOUTAUD

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 424-1 relatif à l'apprentissage ;

Vu le Code du Travail, et en particulier le chapitre VII du titre II du livre II de la sixième partie (articles L. 6227-1 à L. 6227-12) ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n° 2022-280 du 28 février 2022 relatif aux modalités de versement, aux centres de formation des apprentis, des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le règlement fixant les modalités de contribution financière du Centre National de la Fonction Publique Territoriale et la liste des montants maximaux pour le calcul de prise en charge des frais de formation des apprentis par diplôme ou titre à visée professionnelle ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 7 mars 2024 ;

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Considérant que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit ;

Monsieur le Maire propose de signer un contrat d'apprentissage à compter de la rentrée scolaire 2024/2025 :

Secteur : Ecoles maternelles

Diplôme préparé : CAP AEPE

Durée : 1 ou 2 ans

Il est proposé d'autoriser le Maire à exécuter les démarches nécessaires au recrutement, à signer tout document relatif à ce dispositif. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 24 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

15. Délibération portant création d'emploi – filière culturelle

Rapporteur : Madame Patricia MOUTAUD

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Vu le budget ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la mutation de l'agent responsable du musée numérique Micro-folie et du cinéma, il est nécessaire de prévoir son remplacement avec une période de tuilage.

Le Maire propose à l'assemblée :

la création d'un emploi de médiateur culturel à temps complet à compter du 1er juillet 2024, chargé de la politique d'animation, de la programmation culturelle de micro-folie, du développement des actions éducatives et chargé du service « cinéma ».

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant de la filière culturelle catégorie B ou A. Grades concernés : assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, assistant de conservation principal 2e classe, assistant de conservation principal 1e classe, attaché de conservation du patrimoine, attaché principal de conservation du patrimoine.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée en application de l'article L332-14 ou L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

En cas de recours à un agent contractuel, son niveau de recrutement sera, au minimum, de niveau 4. Le traitement sera calculé sur la base des indices de rémunération des grilles correspondantes aux grades visés ci-dessus en fonction des diplômes et de l'expérience professionnelle détenus dans le domaine concerné.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 24 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

16. Accueil d'un jeune en service civique pour l'environnement et la biodiversité

Rapporteur : Madame Patricia MOUTAUD

Le service civique est un engagement citoyen au service de tous dans le secteur public ou associatif.

Cette expérience s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans élargie à 30 ans en situation de handicap, sans condition de diplôme.

L'engagement de 6 à 12 mois, à raison d'au moins 24 h hebdomadaires, fait l'objet d'un contrat qui relève du code du service national, et non du code du travail.

Le volontaire est placé dans une relation de collaboration et non de subordination vis-à-vis de son organisme d'accueil.

Une indemnité est versée directement par l'Etat au jeune et la collectivité verse une indemnité forfaitaire couvrant les frais d'alimentation et de transport.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'accueillir 1 jeune en service civique pour agir et sensibiliser pour la nature et la biodiversité, participer aux chantiers de protection et d'entretien de la nature.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 24 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

17. Aide aux loyers commerciaux – Le Cellier de Pierre

Rapporteur : Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC

Ouverture d'un magasin de vente au détail de vins, spiritueux, fromages, épicerie fine et dégustation de produits « LE CELLIER DE PIERRE »

Désignation :

- Monsieur Pierre CAVALIÉ
- 11 boulevard Mestadier
- Loyer 600 € HT/mois
- Ouverture prévue mi-juin 2024

Avis favorable de la Commission Commerce – économie locale du 3 juin 2024. La prise en charge d'une partie du loyer s'élèvera à 250 €/mois pendant 3 ans, soit la somme totale de 9 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'accorder l'aide aux loyers pour ce projet.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 24 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

18. Aide aux loyers commerciaux – Le Cellier de Pierre

Rapporteur : Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC

Ouverture d'un magasin spécialisé dans le bien-être et le spirituel, de vente de minéraux, bougies, encens, décoration, bijoux en pierre, vêtements. La seconde activité est consacrée à la pratique de soins énergétiques « ANAUDEL »

Désignation :

- Madame et Monsieur CHEVREUX
- 4 rue du Docteur Philippe Bridot
- Loyer 670 € HT/mois
- Ouverture 1er juin 2024

Avis favorable de la Commission Commerce – économie locale du 3 juin 2024. La prise en charge d'une partie du loyer s'élèvera à 250 €/mois pendant 3 ans, soit la somme totale de 9 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'accorder l'aide aux loyers pour ce projet.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 22
Nombre de membres présents et représentés	: 24 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 22	Abstention	: 7

Sens du vote : Adoption Rejet

19. Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

M. POUJAUD nous fait part de son souhait d'acquérir une partie d'un chemin traversant ses terres au lieu-dit « Les hommes », chemin qui n'est entretenu que par sa famille depuis plusieurs années et n'est plus utilisé par le public.

Ce chemin rural n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser et constitue aujourd'hui une charge pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural doit conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime être précédé d'une enquête publique préalable de ce bien du domaine privé de la commune.

En effet, la loi 3 DS permet la vente d'un chemin rural qui cesse d'être affecté à l'usage du public après enquête publique.

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le maire :

- à organiser l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural sus visé, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 24 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

20. Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural de Bousseresse

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

M. Conquet nous fait part de son souhait d'acquérir le chemin de Bousseresse, chemin qui n'est plus entretenu et n'est plus utilisé par les usagers.

Il souhaite en faire l'acquisition pour pouvoir l'entretenir.

Ce chemin rural dit du Moulin de Bousseresse n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser et constitue aujourd'hui une charge pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural doit, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime, être précédé d'une enquête publique préalable de ce bien du domaine privé de la commune.

En effet la loi 3 DS permet la vente d'un chemin rural qui cesse d'être affecté à l'usage du public après enquête publique.

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le maire :

- à organiser l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de Bousseresse, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 24 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

21. Transfert de la voie d'accès allée James Marangé à l'ALEFPA

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

Par courrier du 23 juin 2023, M. BAZZO, directeur de l'ALEFPA, demande que soit cédée à l'ALEFPA l'allée James MARANGE desservant exclusivement leurs installations et voie qu'ils ont rénovée et couverte d'un enrobé.

L'allée JAMES MARANGE dessert exclusivement le site de l'ALEFPA.

Elle n'est pas intégrée au tableau des voies communales car non affectée à la circulation générale.

Pour autant, la voie appartient à la commune.

Il convient donc de prononcer, d'une part, la désaffectation matérielle de la voie, en effet, la voie n'est pas affectée à l'usage du public ni à un service public et, d'autre part, de prononcer ensuite son déclassement du domaine public.

Il est donc demandé au Conseil municipal de :

- Prononcer la désaffectation matérielle de l'allée du domaine public ;
- Prononcer son déclassement du domaine public.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 24 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

22. Déclassement du Puy du Chiroux

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

Une consultation a été lancée pour étudier la possibilité de poser des panneaux photovoltaïques sur les parcelles ZK 274 et 275 sis au « puy du Chiroux ». Il s'agit d'une ancienne décharge d'ordures ménagères, le site a été fermé le 1er avril 1997.

Ces parcelles ne remplissent plus les conditions de la domanialité publique.

Deux conditions sont requises pour permettre légalement la sortie du bien du domaine public :

- D'une part, une désaffectation matérielle du bien précédant le déclassement ;
- Et d'autre part un acte juridique de la collectivité propriétaire portant déclassement formel du bien.

Il est donc demandé au Conseil municipal de :

- Constater que le Puy du Chiroux (parcelle ZK 274 et 275) n'est plus affecté à l'usage du public ou à un service public ;
- Procéder à son déclassement du domaine public.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 24 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

23. Installation de panneaux photovoltaïques à La Pouyade et Les Fossés

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

Dans le cadre de la loi du 1er juillet 2023 ayant pour objectif l'accélération de la production des énergies renouvelables, la commune de La Souterraine souhaite proposer 3 terrains de son domaine privé pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Après une mise en concurrence, c'est la société MANA Energies qui a été retenue.

Les terrains sont mis à disposition de la société par des baux emphytéotiques administratifs.

La première promesse de bail concerne le projet sur le site des Fossés sur la parcelle cadastrée CW 55.

La deuxième promesse de bail concerne le site de la Pouyade sur les parcelles cadastrées ZD 16 et 17.

La troisième promesse de bail concerne le site de l'ancienne décharge du Puy du Chiroux sur les parcelles cadastrées ZK 274 et 275, il sera présenté lors d'un prochain Conseil, le projet de promesse de bail n'a pas été transmis par la société MANA.

L'estimation des domaines a été sollicité pour les trois sites.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le maire à signer les deux baux relatifs :

- Au projet site des Fossés parcelle cadastrée CX 55.
- Au projet site de la Pouyade parcelles cadastrées ZD 16 et 17.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 24 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

24. Vente partielle du terrain CV 620 au Cheix

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

Le Point Immobilier Promotion, promoteur immobilier, souhaite acquérir, dans une première phase, environ 2 724 m² de la parcelle CV 620 sise au Cheix. Ce promoteur souhaite réaliser 16 logements dont 4 T1 bis, 6 T2 et 6 T3.

L'avis des domaines a été sollicité pour cette vente. La valeur vénale du bien est arbitrée à 11 € le m² cédé avec une marge d'appréciation de 10 %.

Le maire propose le prix à 11 € m² ; tous les frais induits pour la vente sont à la charge de l'acquéreur (bornage, frais d'actes...).

Une promesse de vente sera établie avec les causes suspensives suivantes :

- Autorisation du permis de construire pour l'opération décrite ci-dessus purgée de tout recours ;
- Obtention d'une garantie financière d'achèvement pour la réalisation de cette opération ;
- Mise en place d'une servitude de passage sur la parcelle CV 30 appartenant à la commune permettant le raccordement au réseau public de l'opération.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- fixer le prix de vente du terrain CV 620 constructible non viabilisé au prix de 11 € TTC le m² ;
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la vente.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 24 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : **Adoption Rejet**

Monsieur LEJEUNE lève la séance à 20 heures.

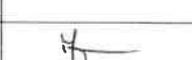
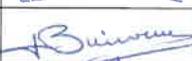
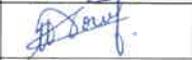

Le Maire,
Etienne LEJEUNE

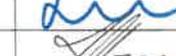
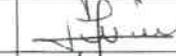

Le secrétaire de Séance,
Julien BORIE

Table des délibérations de la séance

2024-51	Approbation du Compte Financier Unique du budget principal pour l'exercice 2023 et affectation des résultats
2024-52	Approbation du Compte Financier Unique du budget Eau pour l'exercice 2023 et affectation des résultats
2024-53	Approbation du Compte Financier Unique du budget Assainissement pour l'exercice 2023 et affectation des résultats
2024-54	Approbation du Compte Financier Unique du budget Lotissement de la Jéraphie pour l'exercice 2023
2024-55	Vote du budget supplémentaire 2024 pour le Budget Principal avec reprise des résultats 2023
2024-56	Vote du budget supplémentaire 2024 pour le Budget Eau avec reprise des résultats 2023
2024-57	Vote du budget supplémentaire 2024 pour le Budget Assainissement avec reprise des résultats 2023
2024-58	Subventions aux associations et autres personnes de droit privé
2024-59	Annulation et réémission de titre de cantine
2024-60	Convention entre la commune de La Souterraine et France Limousin Sélection pour l'organisation du Concours National Limousin 2024
2024-61	Mise à disposition logement Maison des associations – cité Jean Macé
2024-62	Remboursement dépôt fourrière
2024-63	Villes et Villages Fleuris : accord de mise à disposition d'agent et partenariat avec le Comité Régional du Tourisme Nouvelle Aquitaine
2024-64	Recrutement en contrat d'apprentissage dans les écoles maternelles
2024-65	Délibération portant création d'emploi – filière culturelle
2024-66	Accueil d'un jeune en service civique pour l'environnement et la biodiversité
2024-67	Aide aux loyers commerciaux – Le Cellier de Pierre
2024-68	Aide aux loyers commerciaux – ANAUEL
2024-69	Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit « Les Hommes »
2024-70	Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural de Bousseresse
2024-71	Transfert de la voie d'accès allée James Marangé à l'ALEFPA
2024-72	Déclassement du Puy du Chiroux
2024-73	Installation de panneaux photovoltaïques à La Pouyade et Les Fossés
2024-74	Vente partielle du terrain CV 620 au Cheix

PRÉSENCE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 / 06 / 2024
A 19H00

Ordre	Fonction	Titre	Prénom	Nom	Présence
1	M	Monsieur	Etienne	LEJEUNE	
2	A	Monsieur	Patrice	FILLOUX	
3	A	Madame	Fabienne	LUGUET	
4	A	Monsieur	Julien	DELANNE	
5	A	Madame	Karine	NADAUD-MONTAGNAC	
6	A	Monsieur	Bernard	AUDOUSSET	
7	A	Madame	Patricia	MOUTAUD	
8	A	Monsieur	Sébastien	VITTE	
9	A	Madame	Marie	AUCLAIR-DECOURSIER	
10	CM	Monsieur	Philippe	VIARD	
11	CM	Madame	Brigitte	CASTILLE	
12	CM	Madame	Martine	BIENVENU	
13	CM	Madame	Nathalie	DONY	
14	CM	Monsieur	Frédéric	MARTIN	
15	CM	Monsieur	Dominique	KERSKENS	
16	CM	Madame	Catherine	RIGAUD	
17	CM	Monsieur	Régis	MATHIEU	
18	CM	Madame	Sophie	GUERET	

19	CM	Monsieur	Julien	OMONT	
20	CM	Monsieur	Julien	BORIE	
21	CM	Monsieur	Victorien	VINCENT	
22	CM	Monsieur	Romain	VALADOUR	
23	CM	Madame	Mégane	LEPINE	
24	CM	Monsieur	Jean-Claude	JOFFRE	
25	CM	Monsieur	Gilles	LAVAUD	
26	CM	Madame	Brigitte	JAMMOT	
27	CM	Madame	M. Hélène	VIRAVAUD	
28	CM	Monsieur	Bernard	ALLARD	
29	CM	Madame	Isabelle	LEROY	

